## Conditions Générales d'Utilisation et de Vente

1 - DISPOSITIONS GENERALES

Toutes les ventes de matériel, les prestations de services et les concessions de licence de Logiciels concédées par 3Ci sont soumises de plein droit aux présentes conditions. Toute commande implique pour le Client l'adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur toutes autres clauses, conditions ou stipulations pouvant figurer sur la correspondance ou tout autre document du Client.

3Ci se réserve le droit de modifier unilatéralement les dispositions qui suivent, ainsi une client de la contraction de la contr que celles du tarif applicable. Toute modification de ces dispositions sera opposable au Client dès sa communication et cela par quelque moyen que ce soit.

au Client dès sa communication et cela par quelque moyen que ce soit.

Les renseignements figurant dans les catalogues, prospectus ou autres documents techniques ou publicitaires de 3Ci ont seulement une valeur indicative. Dans le cadre des présentes « Client » signifie toute personne physique ou morale utilisant le Matériel et/ou exploitant les fonctionnalités des Logiciels pour ses besoins de gestion interne. Le terme « Logiciel(s) » signifie un ensemble complet de programmes informatiques conçus par 3Ci pour être fournis à plusieurs utilisateurs en vue d'une même application et d'une même fonction.

Le terme « Matériel » signifie tout appareil informatique disponible au catalogue 3Ci, c'est-à-dire la caisse 3Ci ou tout autre matériel vendu (par exemple PC tactiles ou tablettes, sans que cette liste soit exhaustive), et leurs périphériques dont notamment les tiroirs-caisses, imprimantes, douchettes, afficheurs, souris, claviers...

Le terme « Services » s'applique à toutes les interventions de 3Ci entrant dans le cadre de la mise en œuvre du Matériel et/ou du Progiciel et réalisées au titre des présentes Conditions Générales. Les Services portent notamment sur l'installation et la prise en main du Matériel et/ou du Progiciel, les prestations de Service après-vente, la récupération de données, la formation à distance, etc.

2 - OFFRES ET COMMANDES

2 - OFFRES ET COMMANDES Sauf stipulations contraires, les offres établies par 3Ci sont valables trente (30) jours à

compter de leur rédaction.

Toute commande, pour être prise en compte, doit être passée par écrit, sur un formulaire de commande émanant de 3Ci. Préalablement à la passation de la commande, les présentes Conditions Générales ont été mises à la disposition du Client ce que ce dernier reconnaît expressément.

La vente de matériels et/ou la concession de licence est réputée conclue à la date d'accordant la la passation de la concession de licence est réputée conclue à la date d'accordant la la passation de la concession de licence est réputée conclue à la date d'accordant la la passation de la concession de licence est réputée conclue à la date d'accordant la la la passation de la concession de licence est réputée conclue à la date d'accordant la la la passation de la concession de licence est réputée conclue à la date d'accordant la la passation de la concession de licence est réputée conclue à la date d'accordant la la passation de la concession de licence est réputée conclue à la date de la concession de licence est réputée conclue à la date de la concession de licence est réputée conclue à la date de la concession de licence est réputée conclue à la date de la concession de licence est réputée conclue à la date de la concession de licence est réputée conclue à la date de la concession de licence est réputée conclue à la concession de licence est réputée de la concession de licence est réputée de la concession de la conce

La vente de materiels et/ou la concession de licence est reputee conclue à la date d'acceptation de la commande par 3Ci. Sauf accord express de 3Ci, le Client ne peut annuler ou modifier sa commande dès lors qu'il a signé le bon de commande. Cependant, dans le cas où le Client souhaiterait annuler sa commande après que 3Ci l'ai acceptée, mais avant toute livraison des logiciels et/ou des matériels commandés, il serait alors redevable d'une somme représentant 20% du montant total de la commande annulée, afin de couvrir les frais de traitement et d'études du dossier engagés par 3Ci. Le Client reconnaît expressément avoir été informé de ces dispositions particulières et

s'engage à acquitter les sommes dues à ce titre.

3 - LIVRAISONS ET INSTALLATION

Modalités de livraison

commande, à une retenue ou encore au versement d'une indemnité, ce que le Client reconnaît expressément.

reconnaît expressément.
Sauf accord contraire, 3Ci pourra effectuer des livraisons partielles des commandes du Client, lesquelles pourront être facturées séparément au Client et payées à leur échéance par celui-ci, sans prise en considération des livraisons ultérieures. Le retard dans l'exécution de toute livraison partielle ne déchargera pas le Client de son obligation d'accepter les livraisons restant à effectuer.
Par ailleurs, les livraisons ne pourront intervenir que si le Client est à jour de toutes ses obligations vis-à-vis de 3Ci, notamment en termes de paiement et de restitution de documents signés (en particulier autorisation de prélèvement, documents de l'organisme financier...).
Les commandes voyagent aux risques et périls du Client. Aucun recours ne pourra être exercé contre 3Ci pour perte, avarie ou dommages subis par les Matériels et/ou

exercé contre 3Ci pour perte, avarie ou dommages subis par les Matériels et/ou Logiciels. En cas d'avarie de livraison, de manquants, ou de dommages subis, des réserves précises doivent être formulées sur le récépissé de livraison du transporteur et être confirmées par lettre recommandée dans les deux (2) jours ouvrables au

et être confirmées par lettre recommandée dans les deux (2) jours ouvrables au transporteur livreur et à 3Ci. Le Logiciel est livré exclusivement en code objet, et non en code source.

3.2 - Modalités d'installation

Dans le cas où l'installation est effectuée par 3Ci, le Client devra, à ses frais, mettre à la disposition de 3Ci les matériels et/ou emplacements conformes aux prérequis techniques que cette dernière lui aura communiqués préalablement à son intervention. Les prestations de desserte et de câblage interne du réseau informatique sont à la charge du Client qui devra les avoir effectuées avant la date d'installation par 3Ci

Par ailleurs, est compris dans la prestation d'installation un service de prise en main qui s'effectue en deux (2) demi-journées, réalisées pour la première lors de l'installation, et pour la seconde environ deux (2) semaines plus tard, afin de valider que le Client est autonome dans l'utilisation de ses produits

4 - RECEPTION

4- RECEPTION

Le Client devra vérifier, dès la réception, la conformité des Matériels et Logiciels livrés avec ceux commandés, et l'absence de vices apparents. Si aucune réclamation ou réserve n'est émise par lettre recommandée avec demande d'avis de réception auprès de 3Ci au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la livraison, ces Matériels et Logiciels seront considérés comme recettés et ne pourront plus être repris ou échangés. En cas de réserve ou réclamation émise dans le délai mentionné ci-dessus, 3Ci s'oblige au remelacement du Matériel ou du Logiciel concerné qu'à leur mise en conformité.

En cas de reserve ou reclamation emise dans le délai mentionné ci-dessus, 3CI s'oblige au remplacement du Matériel ou du Logiciel concerné, ou à leur mise en conformité, conformément aux dispositions de la documentation produit (guide d'installation et de fonctionnement, aide en ligne), selon les modalités que 3Ci retiendra. Concernant les Services, dès leur réalisation par 3Ci, le Client devra signer le document émanant de 3Ci attestant de leur exécution conformément à la commande. Toute non-conformité éventuelle devra alors faire l'objet, de la part du Client, d'une observation manuscrite inscrite sur ce document. Dans un tel cas, 3Ci fera le nécessaire afin que le Service à accomplir le soit dans les conditions initialement convenues.

5 - DROITS CONCEDES
3Ci cède au Client la propriété du Matériel commandé, sous réserve des dispositions de l'article 8.1 ci-dessous.

de l'article 8.1 ci-dessous.
Par ailleurs, il concède au Client, dans la limite des droits acquis, un droit d'utilisation personnel, non exclusif et incessible, exclusivement sous forme de code objet, des Logiciels conformément à leur destination telle que décrite aux présentes Conditions Générales et dans l'aide en ligne associée.

Le Logiciel doit être utilisé exclusivement pour les seuls besoins personnels et professionnels du Client, et à l'exclusion de tout usage en service bureau, en « facilities management » et Quay esprice d'un tiers.

management » et/ou au service d'un tiers. A titre exceptionnel et provisoire, et aux risques et périls du Client, il pourra être uțilisé sur un autre site, uniquement dans le cadre des procédures de secours. Il est précisé au Client que le Logiciel ne peut être utilisé sur un autre Matériel, à l'exception des équipements de Service Après-vente fournis par 3Ci.Toute utilisation du Logiciel non conforme à sa destination telle que visée ci-dessus constituerait une atteinte aux droits d'exploitation du Logiciel et de ce fait, un délit de contrefaçon conformément aux dispositions de l'article L.335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Client est autorisé à effectuer une copie de sauvegarde pour préserver l'utilisation du Logiciel conformément aux dispositions de l'article L.122-5 du Code de la

Propriété Intellectuelle.

Enfin, le Client pourra obtenir auprès de 3Ci les informations nécessaires à l'interopérabilité du Logiciel avec d'autres logiciels créés de façon indépendante.

Le Client s'interdit, dans le cadre de l'utilisation des Logiciels, de procéder à l'autres autres autres de l'autres des capitales des parties de l'utilisation des Logiciels, de procéder à l'autres de l'utilisation des Logiciels, de procéder à l'autres de l'utilisation des Logiciels, de procéder à l'autres de l'utilisation des Logiciels.

Toute reproduction autre que celle rendue nécessaire par l'utilisation du Logiciel conformément à sa destination,

conformément à sa destination,

• Toute traduction, adaptation, arrangement ou autre modification du Logiciel,

• Toute intervention sur les programmes composant le Logiciel quelle qu'en soit la nature, y compris aux fins de correction des erreurs susceptibles d'affecter le Logiciel, dans la mesure où le droit de correction desdites erreurs est réservé au bénéfice exclusif de 3Ci,

• Toute reproduction du code du Logiciel ou la traduction de la forme de ce code en vue d'obtenir les informations nécessaires à l'interopérabilité du Logiciel avec d'autres logiciels créés de façon indépendante,

• Toute mise à disposition du Logiciel directe ou indirecte au bénéfice d'un tiers, à titre gracieux ou onéreux, notamment par location, cession, prêt.

Il est précisé que le Client devra saisir un code d'accès fourni par 3Ci afin de pouvoir utiliser les Logiciels. Cette utilisation sera limitée dans le temps, jusqu'au complet paiement des factures dues à 3Ci concernant lesdits Logiciels. Ces codes d'accès (temporaires et définitifs) seront fournis au Client par courrier, par téléphone, ou disponibles sur le site internet de 3Ci, dans la partie réservée au Client (www.3ci.fr), ou encore directement accessible via un lien à activer à partir de la caisse 3Ci connectée au réseau internet.

connectée au réseau internet.

6-MISE EN GARDE
Le Client est une personne physique ou morale spécialisée dans le secteur de la coiffure et/ou de l'esthétique, bénéficiant ainsi d'une parfaite connaissance de son métier et de ses besoins en matière de système d'informatisation. A ce titre, et afin d'apprécier l'adéquation du Matériel et/ou du Logiciel et/ou des Services à ses besoins et d'effectuer son choix en connaissance de cause, le Client reconnaît que 3Ci lui a remis les informations nécessaires, a répondu à ses questions et a procédé

à toute démonstration qu'il a pu requérir.

Ainsi, en possession des informations utiles pour prendre une décision en connaissance de cause, le Client déclare que le Matériel et/ou le Logiciel correspond à ses besoins, dont la définition lui incombe, et qu'il s'est assuré qu'il dispose de la compétence nécessaire à l'utilisation de ce Matériel et/ou Logiciel.

Le Client devra, à ses frais, préparer les locaux, conformément aux règles de sécurité afférentes à l'usage des matériels électriques et électroniques, pour permettre la mise en place du Matériel commandé et/ou la réalisation des Services dans des conditions optimales.

7 - GARANTIES

7-1-Garanties sur le Matériel
Les Matériels sont couverts par la garantie constructeur qui commence à courir au jour de leur livraison. La durée de garantie est mentionnée dans l'emballage du constructeur ou indiquée sur simple demande auprès de 3Ci.
Le Matériel dont 3Ci est fabricant est garanti douze (12) mois à compter de la date de livraison pour le Matériel neuf, et six (6) mois pour le Matériel reconditionné ou certains composants extérieurs (de type batterie).

Les fournitures (notamment les cartouches d'encre, les bobines de tickets de caisse, etc.) ne disposent quant à elles, de par leur nature, d'aucune garantie. En sa qualité de simple intermédiaire pour certains composants ou périphériques commandés, 3Ci ne peut être tenue pour responsable des anomalies de fonctionnement, des pannes constatées, ou des délais de réparation et de retour de ces Matériels, et cela quelles que soient les circonstances. En cas de défaut observé sur Matériels, et cela quelles que soient les circonstances. En cas de défaut observé sur ces Matériels tiers (de type tiroirs-caisses, imprimantes, douchettes, afficheurs, souris, claviers, batteries, etc...), 3Ci assurera leur prise en charge avant de les expédier chez leur fabricant respectif en vue de leur réparation.

La garantie sur les Matériels ne s'appliquera qu'aux défauts de fonctionnement qui seront déclarés pendant la période de garantie. Pour pouvoir invoquer le bénéfice de cette garantie, le Client devra donc aviser sans retard et par écrit 3Ci des vices qui se sont manifestés, en les détaillant.

Cette garantie ne jouera pas dans les cas suivants:

Retour dans un emballage autre que celui d'origine,

Utilisation anormale du Matériel ou de fournitures et accessoires non agréés par 3Ci

3Ci,
 Modifications effectuées par le Client ou par un tiers non homologué par 3Ci,
 Modifications effectuées par le client ou par un tiers non homologué par 3Ci,

Retour sans l'étiquette portant le numéro de série,
Mauvais entretien ou installation du Matériel,

Changements de pièces d'usure, Manipulations ou utilisations non conformes aux spécifications de 3Ci ou du

La garantie est exclusivement limitée au remplacement des pièces qui sont reconnues défectueuses, par des pièces d'origine. Ce remplacement ne pourra en aucun cas prolonger la garantie de l'ensemble du Matériel.

7.2 - Modalités de Service Après-vente

Le Service Après-vente est un service ouvert au Client pour le Matériel à l'issue de

la période de garantie telle que décrite ci-dessus, et en l'absence de la souscription par le Client à un contrat de maintenance couvrant la partie Matériel.

Les devis sont payants. En cas de refus d'un devis, le Client sera redevable des frais de prise en charge qui seront facturés selon le tarif en vigueur.

Sans acceptation sous quarante-cinq (45) jours à compter de sa date d'expédition, un devis sera considéré comme refusé. Le Matériel, non réparé, sera alors réexpédit.

au Client en contre-remboursement, le montant de ce dernier correspondant aux frais de prise en charge et de transport. En cas de refus du contre-remboursement ou de Matériel non réclamé dans un délai de six (6) mois, ce Matériel deviendra la propriété de 3Ci qui se réserve le droit de le revendre ou de le détruire.

3Ci accorde une garantie contractuelle au Client, pendant un délai d'un (1) mois à compter de la date de facture du Logiciel, en cas de survenance d'anomalies reproductibles imputables exclusivement au Logiciel. Cette garantie est accordée sous réserve que le Client ait respecté les procédures visées dans l'aide en ligne. Dans le cadre de cette garantie, 3Ci s'engage à fournir au Client un pouval expendaire du Logiciel.

Visees dans l'alue en ingle. Dans le caute de cette garantie, sels engage à lournil au Client un nouvel exemplaire du Logiciel.

7.4 - Garantie de contrefaçon
3Ci défendra et indemnisera le Client contre toute action en contrefaçon qui lui serait intentée au motif que les Logiciels violeraient un droit de propriété intellectuelle en France.

Cette garantie n'est fournie au Client que pour autant que ce dernier ait respecté

les conditions suivantes :
• Qu'il ait exécuté l'intégralité de ses obligations telles qu'elles figurent aux

présentes et dans l'aide en ligne,
• Qu'il ait notifié à 3Ci, sans délai par écrit, l'action en contrefaçon ou la réclamation ayant précédé cette action,
• Que 3Ci soit en mesure d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux du

Client, et pour ce faire, que le Client collabore loyalement avec 3Ci en fournissant tous les éléments, informations et assistance nécessaires pour mener à bien une telle défense. 3Ci remboursera les dépenses raisonnables encourues par le Client pour la fourniture de cette assistance.

Si un Logiciel était reconnu contrefaisant, par décision de justice ou par 3Ci, 3Ci pourra soit modifier tout ou partie du Logiciel concerné pour qu'il cesse d'enfreindre les droits de tiers, soit obtenir une licence qui permette au Client de continuer à utiliser le Logiciel. Si aucune de ces actions n'était commercialement raisonnable, 3Ci mettrait alors fin au droit d'utilisation consenti sur le Logiciel contrefaisant et rembourserait au Client les sommes payées pour ce Logiciel. 3Ci n'assumera aucune responsabilité dans le cas où les allégations seraient relatives

- L'utilisation d'une version du Logiciel autre que la version actuelle et non modifiée (si la condamnation aurait pu être évitée par l'utilisation de la version actuelle et non
- La combinaison et la mise en œuvre ou l'utilisation du Logiciel avec des programmes

non fournis par 3Ci. Ces dispositions définissent l'intégralité des obligations de 3Ci en matière de contrefaçon de brevet et de droit d'auteur du fait de l'utilisation du Logiciel.

8 - PROPRIETE
8.1 - Clause de Réserve de Propriété
En dépit du transfert des risques intervenus lors de la livraison, comme stipulé cidessus, 3Ci conserve la propriété des produits vendus, jusqu'au paiement complet et effectif du prix par le Client.
En cas de défaut de paiement à son échéance, 3Ci pourra revendiquer les produits et récoudre la vente.

résoudre la vente. Le Client s'engage, jusqu'au complet paiement du prix, et sous peine de revendication immédiate par 3Ci, à ne pas transformer, ni revendre, ni mettre en gage les produits

recus.

8.2 - Propriété des Logiciels

3Ci garantit au Client qu'elle est titulaire des droits patrimoniaux sur les Logiciels et leur documentation (aide en ligne), et qu'elle peut en conséquence librement accorder au Client le droit d'utilisation prévu aux présentes.

La concession du droit d'utilisation des Logiciels n'entraîne pas transfert des droits de propriété au profit du Client. Les Logiciels restent la propriété de 3Ci, quels que soient la forme, le langage, le support du programme ou la langue utilisée.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement par l'intermédiaire de tiers, aux droits de propriété intellectuelle de 3Ci sur les Logiciels. A ce titre, il maintiendra en bon état toutes les mentions de propriété et/ou de copyright qui seraient portées sur les éléments constitutifs des Logiciels et de leur documentation (aide en ligne).

Les Logiciels peuvent intégrer des technologies tierces appartenant à d'autres éditeurs. Les droits concédés sur ces technologies sont soumis au respect de différents droits et obligations qui s'imposent aux utilisateurs. A défaut de respect de ces droits et obligations, 3Ci s'autorise à prendre toute mesure nécessaire pour faire cesser les troubles observés. troubles observés

9 - DUREE ET RESILIATION Le droit d'utilisation du Logiciel est concédé au Client pour toute la durée de protection du Logiciel conformément à la législation en vigueur relative à la propriété intellectuelle.

L'acquisition par le Client d'un exemplaire d'une nouvelle version d'un Logiciel donnera lieu au transfert du droit d'utilisation accordé au Client sur cette nouvelle version, et à la renonciation par le Client à toute prérogative d'utilisation sur les versions

précédentes. Les frais supplémentaires d'acquisition d'un exemplaire d'une nouvelle version sont à

la charge du Client. Indépendamment des dispositions des articles 8.1 et 11, en cas de manquement grave par le Client à l'une des obligations définies aux présentes conditions, non réparé dans un délai de quinze (15) jours à compter de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant le manquement en cause, 3Ci aura la faculté de résilier de plein droit le droit d'utilisation consenti sur le Logiciel sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Dans ce cas, le Client s'engage à cesser d'utiliser le Logiciel à compter de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception de 3Ci constatant ladite résiliation. Les droits et obligations de chaque Partie aux termes des articles « Confidentialité » et « Responsabilité » restent en vigueur après la résiliation ou l'expiration des présentes.

« Responsabilité » restent en vigueur après la résiliation ou l'expiration des présentes.

10 - PRIX
Sauf condition particulière exprimée dans le bon de commande accepté par 3Ci, les tarifs applicables sont ceux figurant dans le catalogue des prix en vigueur au jour de la commande.

Ces prix s'entendent en euros, hors taxes, départ des locaux de 3Ci et Matériel non emballé. Le montant hors taxe indiqué sera majoré des taxes en vigueur au moment de la facturation.

de la facturation.

Les produits qui nécessitent une préparation, un emballage, un transport, entraîneront la facturation de ces services même si cela ne figure pas dans le bon de commande.

Les prix pourront être révisés si au jour de la livraison, les éléments entrant dans le calcul de prix viennent à varier tels que, variation du taux de change, variation des tarifs des fournisseurs, nouvelles taxes et réglementations...

11 - MODALITES DE PAIEMENT
Sauf stipulation contraire, les factures sont payables comptant à réception de facture, net et sans escompte, par chèque ou prélèvement automatique.

3Ci se réserve le droit de suspendre immédiatement les livraisons en cours ou d'annuler les commandes passées et acceptées, sans mise en demeure préalable, en cas de non-paiement d'une facture qui lui serait due par le Client, et ce jusqu'au complet paiement du priv complet paiement du prix.

complet paiement du prix.
Aucune compensation de créances ne pourra intervenir sans l'accord formalisé de 3Ci.
Par dérogation aux dispositions de l'article 1253 du Code Civil, il est expressément
convenu que dans l'hypothèse où plusieurs factures seraient dues et que le Client
procèderait à un règlement partiel, 3Ci sera libre d'imputer ledit règlement comme
bon lui semblera.
Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, le défaut de paiement à
échéance pourra entraîner le paiement d'intérêts de retard calculés à compter de la
date de ladite échéance sur la base d'un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal.
En outre, en cas de retard de paiement par le Client, une indemnité forfaitaire pour
frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros sera due de plein droit par
ce dernier. Une indemnisation complémentaire sera réclamée par 3Ci dès lors que les
frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire
précitée. précitée.

précitée.

12 - RESPONSABILITE

3Ci certifie qu'elle est titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et professionnelle. Les Matériels et Logiciels sont utilisés sous les seuls direction, contrôle et responsabilité du Client. L'ensemble des Logiciels, Matériels et services sont délivrés par 3Ci au Client dans le cadre d'une obligation de moyens. Les préjudices indirects subis par le Client et liés au Matériel et/ou au Logiciel et/ou aux Services commercialisés par 3Ci sont exclus de toute demande d'indemnisation. Sont qualifiés de préjudices indirects, sans que cette liste soit limitative, la perte de chiffres d'affaires, la perte d'exploitation, la perte de clientèle, la perte de commande, le manque à gagner, l'atteinte à l'image de marque, les pertes de données et/ou de fichiers, ou toute prétention formulée par un tiers quel qu'il soit à l'encontre du Client. Si toutefois une condamnation pécuniaire devait être prononcée à l'encontre de 3Ci, et ce pour quelque cause que ce soit, en ce compris au titre de la loi n°98-389 du 19 mai 1998, les dommages et intérêts et toutes réparations dues par 3Ci au Client, toutes causes confondues, ne pourront être supérieurs aux sommes facturées et payées par le Client au titre du Matériel et/ou du Logiciel et/ou des Services étant à l'origine de l'incident ou de la difficulté ayant entraîné la responsabilité de 3Ci. En aucun cas, 3Ci ne pourra être déclarée responsable du fait de la destruction ou de

En aucun cas, 3Ci ne pourra être déclarée responsable du fait de la destruction ou de la détérioration de fichiers ou de programmes. Il est de la responsabilité du Client de se prémunir contre ces risques en effectuant les sauvegardes nécessaires régulièrement. 3Ci ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute

contamination des fichiers du Client par tout virus et des conséquences éventuellement dommageables de cette contamination. Il est expressément convenu entre les Parties, et accepté par le Client, que les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer en cas de résolution d'une commande passée en application des présentes Conditions Générales, constatée par une décision de justice devenue définitive. Les dispositions de cet article établissent une répartition des risques entre 3Ci et le Client. Le prix reflète cette répartition ainsi que la limitation de responsabilité décrite ci-dessus.

Ta - CONFIDENTIALITE

Chaque Partie pourra avoir accès à des informations confidentielles de l'autre Partie. Sont notamment des informations confidentielles les conditions commerciales applicables au Client, les Logiciels ainsi que toutes les informations techniques qui pourraient être communiquées dans le cadre des commandes passées par le Client, et toutes autres informations indiquées comme telles.

Ne sont pas des informations confidentielles celles qui, en l'absence de faute, se trouvent dans le domaine public; celles dont la Partie réceptrice était en possession avant leur communication, sans les avoir reçues de l'autre Partie; celles qui sont communiquées aux Parties par des tiers, sans condition de confidentialité; et celles

que chaque Partie développe indépendamment.

La Partie à qui une information confidentielle sera communiquée en préservera le caractère confidentiel avec un soin non inférieur à celui qu'elle apporte à la préservation de sa propre information confidentielle, et ne pourra la communiquer ou la divulguer à des tiers, si ce n'est avec l'accord écrit et préalable de l'autre Partie. Cependant, et dans le cadre des obligations légales en la matière, 3Ci pourra être amenée à communiquer des informations relatives au Client à la demande des autorités judiciaires ou administratives compétentes.

Les termes de cette obligation sont valables pendant toute la durée de validité des présentes et pendant les trois (3) ans qui suivront la fin des relations contractuelles

entre les Parties

14 - DISPOSITIONS DIVERSES

14 - DISPOSITIONS DIVERSES
14.1 - Renonciation
Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre
Partie à l'une quelconque des obligations visées aux présentes, ne saurait être
interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.
A l'exception des actions en paiement ou de celles résultant d'une violation des
droits de propriété intellectuelle de 3Ci, aucune action en justice ne pourra être
intentée par l'une ou l'autre des Parties plus de deux (2) ans après l'apparition du
fait générateur.

fait générateur.

14.2 - Références et Données Personnelles

3Ci pourra faire état du nom du Client dans le cadre de la promotion de son offre, de ses services ou de sa marque. A ce titre le Client autorise expressément 3Ci à citer son nom, ses marques, et son logo dans ce cadre strict.

Toutes les informations collectées sont nécessaires aux traitements des demandes du Client relatives aux présentes Conditions Générales. Il bénéficie d'un droit d'accès et de rectification auprès des services de 3Ci conformément à la loi n° 78-17 Informatique et Libertés

Informatique et Libertés.

Informatique et Libertés.
Par ailleurs, en application des dispositions de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique 2004-575 du 21 Juin 2004, le Client consent expressément à ce que 3Ci lui adresse par automate d'appel, télécopieur ou par courrier électronique, toute prospection directe de nature commerciale ou autre, aux coordonnées qu'il aura transmises à 3Ci. Les données personnelles du Client pourront également être transmises à des partenaires commerciaux de 3Ci. Le Client peut cependant informer 3Ci par tout moyen écrit et à tout moment de son refus de recevoir ce type de communication.

14.3 - Cession ou modification de raison sociale
Le Client s'interdit expressément de céder ou de transmettre à tout tiers, y compris l'une quelconque des sociétés appartenant à son groupe, même à titre gratuit, tout ou partie des droits et/ou obligations qu'il tient des présentes Conditions Générales. Par ailleurs tout changement de raison sociale du Client devra être notifié à 3Ci, afin que celle-ci réalise les modifications nécessaires sur les Logiciels, au tarif applicable au moment de cette modification.

au moment de cette modification.

14.4 - Audit Le Client s'engage à permettre le contrôle des conditions dans lesquelles le Logiciel est utilisé, par toute personne mandatée à cette fin par 3Ci, en tout lieu et à tout moment. 14.5 <u>- Vérification des comptabilités informatisée</u>

14.5 - Verification des comptabilités informatisées
Le Client pourra, dans le cadre d'un contrôle fiscal, et conformément aux dispositions de l'article L.47 A du Livre des Procédures Fiscales, demander à 3Ci l'assistance nécessaire afin d'apporter à l'administration fiscale l'ensemble des éléments qu'elle pourrait être amenée à solliciter. Cette assistance sera fournie aux

elements qu'elle pourrait etre aménée à solliciter. L'ette assistance sera fournie aux conditions tarifaires en vigueur au moment de la demande.

14.6 - Déclarations
II appartient au Client de procéder aux démarches administratives et réglementaires, éventuellement nécessaires à la mise en œuvre des Logiciels.

Parmi ces démarches obligatoires figurent notamment les demandes d'autorisation ou déclarations à réaliser auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés, prévues par les lois et règlements en vigueur concernant les traitements qu'il effectue et les données traitées.

du II effectue et les dorinées traitées.

14.7 - Exportation
Le Client s'engage à ne pas utiliser le Matériel et/ou les Logiciels hors du territoire français sans l'autorisation préalable écrite de 3Ci.

14.8 - Force majeure
La responsabilité des Parties sera entièrement dégagée si l'inexécution, par l'une ou l'autre, d'une partie ou de la totalité des obligations mises à sa charge résulte d'un cas de force majeure. cas de force majeure. Les cas de force majeure suspendent l'exécution du Contrat et les Parties se

réunissent afin de déterminer les modalités de poursuite de leurs relations. De façon expresse sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Tribunaux français, les événements suivants : blocage, perturbation ou encombrement des réseaux de télécommunication ou de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, mauvaise qualité du courant électrique, attaques de virus ou de pirates que ce soft, mauvaise qualité du courant electrique, attaques de virus ou de pirates informatiques, insurrection ou acte de nature similaire, guerre, embargo, grève, sabotage, actes de vandalisme, intempéries, épidémies, tremblements de terre, explosion, incendies, tempêtes, inondations, autres catastrophes naturelles, dégâts des eaux, incapacité d'obtenir des matières premières ou des fournitures, modifications légales ou réglementaires applicable à la fourniture des produits et/ou services prévus aux présentes.

14.9 - Invalidité partielle

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales est nulle aux regard d'une règle de droit en vigueur, elle sera réputée non écrite mais

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales est nulle au regard d'une règle de droit en vigueur, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité des autres dispositions, pour autant que l'équilibre de ces dispositions n'en soit pas modifié.

14.10 - Droit applicable et attribution de juridiction
Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

Toutes difficultés relatives à l'interprétation, l'exécution ou l'expiration des présentes Conditions Générales seront soumises, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de Commerce de Paris, auquel les Parties attribuent expressément compétence territoriale et ceci même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

En cas d'opposition du Client à une requête en injonction de payer, compétence expresse est également attribuée au Tribunal de Commerce de Paris.